



## **La Mutuelle des municipalités du Québec**

### **UNE RISTOURNE DE 3 000 000 \$**

**Montréal, le 13 mai 2008** – Cinq ans après sa création, La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) versera, à compter du 31 décembre prochain, à ses membres-sociétaires faisant partie de la première vague de municipalités locales, MRC et régies intermunicipales ayant adhéré à la MMQ, une première ristourne annuelle qui totalisera 3 millions de dollars. C'est ce que M. Gérard Marinovich, président du conseil et chef de la direction de la MMQ, a dévoilé hier aux quelque 900 municipalités locales, MRC et régies intermunicipales qui en sont propriétaires, ce qui représente environ les trois quarts du marché municipal du Québec.

« Le versement de cette ristourne est possible grâce aux excellents résultats que nous avons obtenus à chacun de nos exercices financiers », a commenté M. Marinovich, également maire de la municipalité d'Eastman, en soulignant que les succès de la MMQ sont largement attribuables à son programme de prévention, un service d'accompagnement régulier qu'elle offre, sans frais supplémentaires, à ses membres-sociétaires afin de les aider à enrayer les causes des sinistres les plus fréquents.

« À notre connaissance, aucune société d'assurance des entreprises traditionnelle n'offre un tel service au milieu municipal en matière de prévention, a déclaré M. Marinovich. Et c'est en fait la clé de voûte de la MMQ. En s'engageant dans la gestion de risques, nos membres-sociétaires se garantissent des primes abordables à long terme et protègent la part qu'ils détiennent tout en s'assurant des ristournes annuelles. »

#### **Un choix économique judicieux**

La MMQ a été créée en 2003 par un groupe de décideurs municipaux qui cherchaient à régler les problèmes d'assurance récurrents auxquels faisaient face les municipalités et MRC depuis plusieurs années, c'est-à-dire de fortes augmentations de primes et de franchises et des garanties de plus en plus restreintes. Fonder une mutuelle s'est révélé la solution la plus prometteuse en raison des exemptions fiscales que prévoit cette forme juridique et de la possibilité d'en faire une entité à vocation spécialisée, permettant au milieu municipal local de se solidariser et de travailler collectivement à prévenir les sinistres dans le but de stabiliser ses primes d'assurance.

« Le pari a été remporté, affirme M. Marinovich. La MMQ s'avère extrêmement rentable et nos taux n'ont pas bougé. Et ce qui est avantageux, c'est que les surplus réalisés retournent à nos membres-sociétaires. En ce sens, on peut affirmer qu'en devenant propriétaires de la MMQ, ils ont fait un choix économique judicieux qui profite et à leur municipalité et à l'économie des régions. »

En 2007, la MMQ a souscrit 24,5 millions de dollars en primes d'assurance. Au 31 décembre 2007, elle a déclaré un bénéfice net d'exploitation annuel de 6,1 millions de dollars, pour un grand total de 13 millions de dollars en 5 ans d'exercice.

### **Effet stabilisateur**

M. Marinovich précise que, dès le début, la MMQ a réussi à maintenir une tarification stable malgré des conditions de marché peu favorables. Il croit par ailleurs que son arrivée a eu un effet stabilisateur sur le marché de l'assurance des municipalités au Québec. « Plusieurs assureurs traditionnels nous ont emboîté le pas en revoyant leurs taux à la baisse, fait-il remarquer. Mais leur offre globale demeure inférieure à celle de la MMQ, qui offre des protections d'assurance spécialement adaptées au besoin du marché municipal, un programme de prévention unique sur le marché et tout un éventail de services complémentaires. »

« La MMQ, poursuit M. Marinovich, c'est aussi un instrument de prise en charge. En tant que propriétaires, nos membres-sociétaires peuvent intervenir dans les décisions touchant son fonctionnement, une possibilité que ne leur offre pas le marché traditionnel. Ils se sentent écoutés, aidés, responsabilisés et respectés. » Il souligne par ailleurs que la MMQ a permis au milieu municipal d'acquérir autonomie et indépendance en matière d'assurance.

### **À propos de la MMQ**

Créée en 2003, faisant suite à l'approbation du ministère des Affaires municipales du Québec et de l'Inspecteur général des institutions financières, aujourd'hui l'Autorité des marchés financiers, La Mutuelle des municipalités du Québec est la propriété des municipalités locales, MRC et régies intermunicipales qui en sont membres-sociétaires. Elle est née de leur volonté de se garantir une offre d'assurance à long terme et de stabiliser leurs primes d'assurance par le biais de la prévention. La MMQ est dirigée par un conseil d'administration formé de représentants du milieu municipal et de l'industrie de l'assurance. Ses activités sont encadrées par deux comités statutaires et cinq comités de travail, chargés de veiller à divers aspects opérationnels. Ses produits comprennent l'assurance des biens, l'assurance de la responsabilité civile, l'assurance automobile ainsi qu'une gamme de protections complémentaires. Ils sont distribués par les courtiers d'assurances membres du Groupe Ultima qui compte plus de 115 points de vente, répartis dans toutes les régions du Québec.

– 30 –

Renseignements : Louise Desjardins  
Directrice, service de la Communication et du marketing  
Groupe Ultima – Représentant autorisé  
**LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Tél. : 1 800 547-6873  
Site internet : [www.mutuellemmq.com](http://www.mutuellemmq.com)

